

Accentuer la prise en compte des déchets inertes du BTP

En plein débat sur la gestion des déchets sur l'île, il est une catégorie qui ferait presque figure de parent pauvre : les déchets dits inertes. La Corse souffre encore d'un manque de gestion - que ce soit au niveau de la collecte, du tri et du recyclage - de ces déchets issus du bâtiment, ceux-là même que l'on désigne sous le terme générique de gravats, issus des activités de démolition, déconstruction et de terrassements notamment. Ceux-là même, aussi, que l'on retrouve si souvent sous la forme de dépôts sauvages, le long des routes ou sur des terrains abandonnés.

Des déchets pourtant facilement recyclables en produits de drainage, de remblaiement, de sous-couche routière ou en intégration dans les nouveaux enrobés des routes par exemple. Face au besoin qui existait dans la région ajaccienne, Philippe Uccelli et Benjamin Nervi ont créé, fin 2015, la société 2CR (Corse Concassage Recyclage). Leur objectif : "accueillir ces déchets, les trier pour en exclure la partie non valorisable et retraiter la partie valorisable pour en faire des produits divers".

La déconstruction plutôt que la démolition

Un circuit déjà bien rodé que la jeune entreprise propose aux particuliers ainsi qu'aux professionnels du



Les déchets inertes sont triés par catégorie sur place. Des tas de gravats que l'on ne devrait plus voir dans la nature... / PHOTO S. B.

BTP, mais aussi aux artisans, administrations ou collectivités, en accueillant les dépôts sur leur site de Sarrola ou en organisant la collecte de ces déchets sur les chantiers.

Des chantiers sur lesquels Benjamin Nervi prône la déconstruction plutôt que la démolition, afin de faciliter, en amont, le traitement de ces déchets. "Par rapport à la démolition, qui consiste à abattre et à mettre en pièces une construction, la déconstruction est une technique plus sélective et réfléchie, qui permet de traiter et de recycler beaucoup plus facilement par la suite explique le chef d'entreprise. Actuellement, sur 260 millions de

tonnes de déchets produits par le BTP chaque année, seulement 11 % sont recyclés. Alors que la loi de transition énergétique fixe comme objectif de recycler 70 % des déchets du BTP en 2020... On en est donc très loin."

Bien que les déchets inertes soient déjà supposés être collectés dans des filières agréées spécialisées, dans les faits rien de vraiment concret. Pourtant, le recyclage des matériaux inertes du BTP répond aux enjeux du développement durable et permet d'économiser les ressources naturelles, de préserver l'environnement en diminuant la pollution et d'éviter le gaspillage

en donnant une nouvelle vie aux matériaux.

Chez 2CR, l'essentiel des clients est composé de petits artisans et de particuliers, conscients de l'importance de ce recyclage. Afin d'amplifier la dynamique, et de sensibiliser les élus à ce recyclage nécessaire et imposé par la loi, la société sera présente, demain à Ajaccio, au congrès des maires de Corse-du-Sud. L'occasion de leur fournir toutes les informations nécessaires afin que ce type de déchets ne figurent plus parmi les grands "oubliés".

S.B.

Pour tout renseignement : 2CR au 06.43.62.83.18 ou www.2cr.info